



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 février 2024**

Nombre de conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 27 Conseillers présents : 20 (5 procurations)

L'an 2024, le 6 février à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Benfeld s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacky WOLFARTH, Maire, en session ordinaire. Mme Véronique BRUDER a été désignée secrétaire de la séance.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par voie électronique aux Conseillers municipaux le 31 janvier 2024.

Membres présents :

M. Jacky WOLFARTH	Mme Véronique BRUDER	M. Frédéric BARTHE
Mme Stéphanie GUIMIER	M. François LARDINAIS	Mme Elsa ESTREICHER
M. Claude WEIL	M. Christian SITTLER	M. Martin GUNDELACH
Mme Nathalie GARBACIAK	M. Eric LACHMANN	M. Philippe WETZEL
M. Bruno LEFEBVRE	Mme Julie ROJDA	M. Richard BAUMERT
M. Jean Jacques KNOFF	M. Eric HELBLING	Mme Caroline RUDOLF
Mme Florence SCHWARTZ	Mme Séverine RAMSEYER	

Membres absents excusés :

Mme Sonia JEHL (procuration à M. le Maire), Mme Ellia FONTAINE (procuration à Mme Séverine RAMSEYER), M. Antony REIFF (procuration à Mme Nathalie GARBACIAK), Mme Gaëtane CHAUVIN (procuration à Mme Stéphanie GUIMIER), Mme Elodie PAULUS, Mme Chantal WINTZ (procuration à Mme Véronique BRUDER), M. Vincent KALT.

Assistait en outre : M. Vincent SCHULTZ, Directeur Général des Services.

DCM09/01/2024 Bar éphémère du plan d'eau : modification de la convention 2023 avec la société BARABEN

M. Claude WEIL, Adjoint au Maire, présente le point.

Par délibération DCM38/05/2023 du 22 mai 2023, le Conseil Municipal a approuvé la convention et sa signature avec la société BARABEN pour l'occupation par un bar éphémère.

Cette convention prévoit que « La SAS BARABEN prendra à sa charge les frais de raccordement nécessaires à son exploitation (eau, électricité, assainissement), ainsi que les frais relatifs aux consommations (eau, assainissement, électricité). »

Les travaux de raccordement à l'eau potable et à l'évacuation des eaux usées s'élèvent à 11 866,92 €.

La société BARABEN a sollicité une modification de cette disposition et propose de prendre en charge dans l'immédiat 1/5^e de la somme due soit 2 373,38 €, puis 9 493,54 € à l'issue d'une éventuelle 5^e année d'occupation.

Il est précisé qu'un appel à candidature sera très prochainement engagé pour l'exploitation en 2024 d'un bar éphémère.

Entendu l'exposé de M. Claude WEIL, Adjoint au Maire,

le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

accepte cette demande.

Adopté à l'unanimité.

La Secrétaire de séance,
Mme Véronique BRUDER



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Jacky WOLFARTH.

